



Ville de
MALEMORT SUR CORRÈZE

Marché public de fourniture

Objet : Fourniture, installation et paramétrage d'une solution de serveur virtualisé

Personne publique : Ville de Malemort sur Corrèze

Marché n°2012-04-SERVI

Type de procédure : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

MAIRIE DE MALEMORT SUR CORREZE

14, 16 Avenue Jean Jaurès, Place Jean Kantelip BP 55 19361 MALEMORT sur CORREZE CEDEX
Téléphone : 05 55 92 16 88 - FAX : 05 55 92 81 30 – www.mairie-malemort.org

SOMMAIRE

- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :	page 2
- CLAUSES TECHNIQUES :	page 3
- REGLEMENT DE LA CONSULTATION :	page 6
- CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES :	page 10
- ACTE D'ENGAGEMENT :	page 11
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR :	page 13

IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Section I : Identification du pouvoir adjudicateur:

Nom de l'acheteur: Ville de Malemort sur Corrèze	Personne ayant reçue délégation pour signer art L2122-22 al.4 du CGCT : Monsieur Jean Jacques Pouyadoux, Maire Autorisé par délibération du 10 avril 2008
Adresse: place Jean Kantélip CS 30055	Code postal: 19361
Ville: Malemort sur Corrèze CEDEX	Pays: France
Téléphone: 05.55.92.16.88	Courriel: mairie@ville-de-malemort.org
Fax: 05.55.92.81.30	URL: www.malemortsurcorreze.fr Profil d'acheteur :

Services chargés du suivi de la consultation

Renseignements techniques :

Sebastien Tonel – tel : 05 55 92 16 88 -

Courriel : stonel@ville-de-malemort.org

Renseignements administratifs :

Guilhem Célérier – service financier – tel : 05 55 92 04 25 –

Courriel : gcelerier@ville-de-malemort.org

CLAUSES TECHNIQUES

Section I : Objet du Marché : Fourniture, installation et paramétrages d'une solution de serveur virtualisé.

Le besoin de l'outil informatique est de plus en plus grandissant, tant par l'augmentation de la population, les services à la population et le développement inéluctable du système d'information, la Mairie de Malemort doit prendre les dispositions nécessaires pour prévoir en matière du système d'information les besoins actuels et futurs.

SYSTEME ACTUEL

La ville de Malemort sur Corrèze dispose d'un parc de 3 serveurs et de 140 postes dont 82 postes dans les écoles, 53 postes dans la Mairie, 3 postes à la Maison de l'Enfance et 2 postes au centre de Loisirs. La consultation ne concernera pas les postes installés dans les écoles.

L'architecture cible devra être en mesure d'accueillir jusqu'à 75 utilisateurs simultanés.

1.1) Les serveurs

Le système actuel est basé sur une structure de 3 serveurs dans un domaine appelé malemort19.local :

- Serveur SRV-SBS : Physique, Windows 2008 SBS standard.
 - HP Proliant ML 150 G6, 12 Go de RAM, 2HDD 450 Go SAS RAID 1
 - Achat Juin 2010
 - Contrôleur de domaine
 - Serveur DNS
 - Serveur antivirus
 - Serveur de messagerie
 - Serveur d'impressions

- Serveur SRV-DATA1 : Physique, Windows 2008 Standard
 - HP Proliant ML150 G6, 4Go de RAM, 2HDD 450Go SAS RAID1
 - Achat Juin 2010
 - Serveur de documents bureautique, stockage

- Serveur SRV-DATA2 : Physique, Windows 2003 Standard
 - HP Proliant ML 150G3, 3 Go de RAM, 2HDD 160 Go SATA
 - Achat Mars 2008
 - Serveur logiciel gestion ressources humaines Max Paye
 - Serveur logiciel gestion financière Max Compta
 - Serveur logiciel gestion état civil Magora
 - Serveur logiciel gestion réservation Tennis & Squash Booky

1.2) **La sauvegarde**

La sauvegarde est assurée pour srv-sbs par une copie sur disque externe en robocopy. Les 3 serveurs sont également sauvegardés quotidiennement dans 2 bâtiments annexes sur deux serveurs de stockage de type NAS par le biais du logiciel Symantec Backup Exec Recovery.

1.3) **Architecture Active Directory**

Il existe une seule forêt Active Directory pour gérer l'administration des comptes et des groupes. Chaque service à son groupe et ses autorisations définies dans les documents bureautiques hébergés sur srv-data1. Le domaine est malemort19.local.

1.4) **Messagerie**

La messagerie utilisée est celle de srv-sbs, Exchange 2007. Chaque poste de la Mairie dispose de la suite bureautique Microsoft.

Le domaine de messagerie est le domaine ville-de-malemort.org

1.5) **Réseau**

La Mairie de Malemort dispose d'un réseau local de débit allant de 100mbs au Gigabit.

BESOINS

La Mairie de Malemort souhaite acquérir un serveur permettant l'hébergement de serveurs virtuels pour améliorer et sécuriser son architecture système existante.

La solution de virtualisation devra être proposée dans une configuration tenant compte des besoins actuels et des spécificités d'architecture de la Mairie de Malemort.

La Mairie de Malemort ne souhaite pas que la solution proposée recoure à des solutions de type P2V (Physical To Virtual), les serveurs doivent faire l'objet d'une nouvelle installation.

Les serveurs virtuels doivent être découpés de la façon suivante :

Nom	Fonctions	RAM	Espace Disque
SRV-SBS2011	Contrôleur de domaine Contrôleur DNS Serveur de Messagerie Serveur d'impression	12 Go	400 Go
SRV-ANTIVIRUS	Serveur antivirus, hébergera le logiciel Trend Micro WFBS déjà acquis par la Mairie	4 Go	50 Go
SRV-DATA	Serveur de fichiers, assurera l'hébergement des documents bureautique de la collectivité et le futur logiciel de type « GED »	12 Go	450 Go
SRV-COMPTA	Serveur dédié au logiciel de gestion financière de la Mairie	4 Go	100 Go
SRV-RH	Serveur dédié au logiciel de gestion des ressources humaines	4 Go	100 Go
SRV-PRO	Serveur dédié aux logiciels de : - Gestion du CCAS - Gestion de l'état Civil - Gestion des Planning des Terrains de Sports	4 Go	100 Go

Le serveur hôte devra donc être dimensionné à minima pour accueillir les serveurs virtuels décrits ci-dessus.

Il est demandé au minimum 48 Go de RAM et 2 To d'espace disques, ainsi que 6 cartes réseaux Gigabit, qui devront être dédiés pour certains serveurs virtuels. Le format du serveur devra être rackable il est demandé que le serveur dispose d'espace disponible pour ajout de RAM et de disques durs. Le serveur doit être équipé de 2 alimentations redondantes, d'une garantie 3 ans sur site 4h, du kit de montage rackable, de son clavier et de sa souris.

La Mairie de Malemort souhaite la création d'un nouveau domaine appelé malemort.local, l'installation et le paramétrage du serveur hôte et de tous les serveurs virtuels :

- La création et le paramétrage du domaine malemort.local
- La migration des comptes utilisateurs vers le nouveau domaine
- La récupération des données utilisateurs au nouveau domaine
- La récupération des boîtes aux lettres existantes
- L'intégration au domaine des serveurs existants
- L'intégration au domaine des stations existantes
- La réinstallation de tous les services en place à l'identique

- L'installation sur SRV-ANTIVIRUS du logiciel Trend Micro WFBS et le déploiement sur tous les postes de la Mairie (après désinstallation de l'ancienne version)
- Le transfert de toutes les données du SRV-DATA1 vers SRV-DATA en conservant les droits des utilisateurs sur chaque dossier
- La mise en place de la stratégie de sauvegarde détaillée ci-dessous.
- Le transfert de compétence de l'utilisation des logiciels de gestion de la virtualisation à l'administrateur lui permettant d'être autonome dans les opérations les plus courantes.

Tous les logiciels de type « métier » seront migrés par leurs éditeurs respectifs.

La sauvegarde devra se faire par le biais d'une solution de type NAS, correctement dimensionné pour la sauvegarde complète de l'ensemble des serveurs virtuels. Le NAS devra être intégré dans l'Active Directory, posséder un RAID1 et une connexion réseau Gigabit.

Un logiciel de gestion des machines virtuelles ainsi que de gestion des sauvegardes sera demandé.

Dans un 2^{ème} temps, après la mise en place complète des 6 serveurs virtuels et la mise en production, la Mairie de Malemort souhaite réutiliser le serveur SRV-SBS physique comme serveur hôte de virtualisation de secours. La Mairie de Malemort redimensionnera ce serveur conformément aux besoins d'hébergement des serveurs virtuels pour une utilisation en mode dégradé.

Une sauvegarde de tous les serveurs virtuels devra être faite toutes les nuits sur ce serveur afin d'être mis en route en cas de grosse défaillance matérielle du serveur principal.

Ce serveur devra donc être doté de tous les logiciels nécessaires à la mise en place des serveurs virtuels ainsi que la dernière sauvegarde journalière disponible.

La solution proposée devra intégrer l'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement, du nombre de licences en fonction de l'environnement, du nombre de postes, du nombre d'utilisateurs et de la solution proposée.

2) Forme du marché : marché de fourniture passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Section II : Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution et de livraison : Hôtel de Ville, Ville de Malemort sur Corrèze,

Section III : division en lots

Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Section IV : Caractéristiques principales

1) Quantités : voir section II, 1°.

2) Option : sans objet

3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : sans objet

Section V : Durée du marché ou délai d'exécution

L'installation et déploiement sur site devra se faire semaine 26.

La réutilisation de SRV-SBS pour la transformation en serveur de secours devra se faire dans un second temps dans la semaine 28 ou 29.

Le planning précis du déploiement devra être fourni par le prestataire.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Section I : Conditions relatives au marché

1) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de service :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En application de l'article 51 VII du code des marchés publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

2) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

En application de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

3) possibilité de présenter une offre :

pour un lot

pour plusieurs lots

pour l'ensemble des lots

Section II : Conditions de participation

1) Situation juridique - références requises :

- Remplir l'attestation jointe page 15 justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales ou joindre l'imprimé DC 1 téléchargeable sur le site minefi.gouv.fr

- Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit obligatoirement produire, en application de l'article 46 du code, et avant toute notification les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ou l'état annuel des certificats (imprimé NOTI 2 ou liasse fiscale 3666 de moins de 6 mois), justifiant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Ces pièces seront à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. En cas de manquement à cette formalité des pénalités sont prévues dans les conditions de l'article L. 8222-6 du code du travail.

2) Capacités économiques et financières – références requises :

- joindre un document relatif aux moyens financiers ou joindre l'imprimé DC2.

- joindre également une attestation d'assurance en cours de validité relative à l'objet du marché.

3) Références professionnelles et capacités techniques - références requises :

- joindre une liste de référence des prestations similaires.
- joindre un document relatif aux moyens humains de l'entreprise.

Toute offre accompagnée des documents demandés sera examinée.

Section III : Nombre de candidats

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : sans objet.
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet

Section IV : Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique de l'offre : 50 %

- prix global de la prestation : 50 %

Pour chaque critère une note de 1 à 10 sera attribuée. Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note une fois la pondération appliquée (note sur 100).

- La valeur technique de l'offre sera appréciée comme suit : qualité du matériel proposé (caractéristiques techniques) et modalités d'intervention appréciée au regard de la note explicative à joindre à l'offre.

- Le prix global de la prestation sera évalué comme suit : la meilleure proposition (prix le plus bas) recevra la note de 10. Les autres propositions recevront une note selon le mode de calcul suivant :

Note autre proposition = proposition la meilleure / autre proposition × 10

Section V : Procédures : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP).

Section VI : Conditions de délais

1) Date limite de réception des candidatures : sans objet

2) Date limite de réception des offres : **les offres devront être remises avant le 18 mai 2012 à 16 h30.**

3) Délai minimum de validité des offres : 90 jours.

Section VII : Variantes

Les variantes sont autorisées mais le candidat devra obligatoirement répondre à l'intégralité des spécifications du cahier des charges. Les variantes seront appréciées pour les prestations supplémentaires que le candidat pourrait proposer.

Section VIII : Autres renseignements

1) Conditions de publicité du marché :

Un avis de publicité sera affiché sur le site Internet de la collectivité et dans le journal « La montagne ».

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Le présent document pourra être téléchargé sur le site de la collectivité. Il pourra être également envoyé par courrier ou courriel sur demande écrite du candidat adressée au pouvoir adjudicateur (courrier, fax, courriel).

3) Présentation de l'offre : sans objet

4) Remise d'une note explicative détaillée : le candidat remettra à l'appui de son offre une note explicative contenant des précisions sur le matériel fourni, les modalités d'installations et de paramétrages et les délais d'intervention.

5) Modalités de remise des candidatures et des offres :

Le candidat devra renvoyer les documents suivants par courrier ou courriel à l'attention du pouvoir adjudicateur :

- Présent document dûment rempli et paraphé à chaque page.
- Liste de références et de moyens.
- Attestation d'assurance en cours de validité et relative à l'activité du présent marché.
- Note explicative.
- Devis détaillé de l'ensemble du matériel et des prestations demandés.

6) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) : sans objet.

Section IX : Négociation

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats les mieux classés. Elle sera écrite : courrier, fax, courriel.

Section X : Recours

1) Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal Administratif de Limoges

Adresse : 1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES

Téléphone standard : 05 55 33 91 55

Fax greffe : 05 55 33 91 60

2) Type de recours pouvant être introduits par le candidat :

- recours gracieux auprès de la collectivité.
- recours en référé précontractuel avant la signature du contrat.
- recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date conclusion de celui-ci.
- recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent l'accomplissement des mesures de publicité de l'attribution du marché.

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Section I : Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Trésorerie de Malemort sur Corrèze, Place des Saulières, BP 130 19361 MALEMORT CEDEX

Tél : 05-55-92-06-00

Section II : Imputation budgétaire

Comptes : 2183 rubriques 020

Section III : Modalités de paiement

En cas de livraison en plusieurs fois le paiement par acompte sera autorisé.

Le règlement interviendra par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception en Mairie d'une facture en double exemplaire.

La Ville de Malemort peut transmettre par courriel l'avis de mandatement qui correspond à la date d'émission du mandat par l'ordonnateur. Si le candidat est intéressé par cette information, il pourra le préciser dans l'acte d'engagement en remplissant le cadre réservé à l'adresse courriel du service chargé du suivi de la facturation.

Section IV : Variation des prix

Les pris sont fermes.

Section V : Pénalités

Les prescriptions du C.C.A.G. PSF s'appliquent (article 14). Le calcul sera fait au regard des délais exigés dans le cahier des charges :

- L'installation et déploiement sur site devra se faire avant le 29 juin 2012.
- La réutilisation de SRV-SBS pour la transformation en serveur de secours devra se faire avant le 20 juillet 2012.

Section VI : Avance

Sans objet.

Section VII : Durée et renouvellement

Le marché est valable pour la durée de la prestation.

Section VII : Documents particuliers contractuels par ordre d'importance

- 1 - le présent document
- 2 - le CCAG PSF
- 3 - la proposition du candidat (devis et note explicative)

Section IX : Dérogations au C.C.A.G. PSF (arrêté du 19 janvier 2009)

Sans objet.

ACTE D'ENGAGEMENT

Section I : Identification du candidat

Nom du signataire :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code Postal :.....

Ville :

Qualité :.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société :

Nom de la société :.....

Adresse :.....

Code postal :

Ville :

N° de SIREN ou RCS :.....

Courriel du service facturation :.....

Section II : Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent document, je m'engage, conformément aux dits éléments, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées selon ma proposition financière annexée au présent marché :

Section IV : Compte à créditer - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro du compte :

Code Banque :

Code guichet :

Clé RIB :

A le

Le (ou les) candidat(s) :
(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Section V : Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée pour la somme de :.....€ TTC

A :, le

Signature (l'acheteur)

Section VI : Notification

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A Le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Extrait du nouveau DC 1

Nom de l'entreprise :	Adresse :
CP :	Ville :
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	URL :

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

Nom et qualité du signataire :

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale :

Date :

Cachet :